

MILLANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Mardi, 4 Avril 1848.

No. 59.

APPEL

AUX AMIS DE LA VRAIE LIBERTÉ.

Il est des mots qui, pour le malheur de l'humanité, n'ont jamais été rigoureusement définis, et qui par conséquent ont occasionné de ces discussions passionnées qui finissent par mettre les armes aux mains des partis opposés. De ce nombre est le mot de liberté. Le chrétien sincère et éclairé sait fort bien ce qu'il doit entendre par la liberté des enfants de Dieu, dont, selon les termes de l'apôtre, le Christ nous a donné; mais les adorateurs du siècle ne la comprennent que comme synonyme de cette indépendance absolue qui émané de l'intelligence et le cœur de toute règle et de toute loi.

Les Actes des apôtres font déjà mention d'une secte de libertins qui s'était introduite dans la synagogue, et le prince des apôtres nous parle d'hommes qui se servent de la liberté comme d'un voile pour couvrir leur malice. Dans la première de ces deux sectes, il faut voir sans doute les précurseurs du protestantisme qui rejette toute autorité dans les choses surnaturelles; et dans la seconde, nous ne pouvons nous empêcher de voir les avant-coureurs de ces factions politiques qui, pour arriver à leurs fins, courent du manège d'une prétendue liberté cette sanie mécanique qui n'aspire qu'au despotisme par l'anarchie, le meurtre et le pillage. Nulle part peut-être ces deux sectes, également ennemies de la véritable liberté qui consiste à accomplir non pas en esclavage, mais librement et par amour, la loi divine, en acquiesçant des droits à une heureuse immortalité; nulle part, disons-nous, les sectateurs de cette fausse liberté ne poussent leur œuvre irréligieuse et anti-sociale avec une audace plus effrontée qu'en Allemagne. Les feuilles périodiques aussi bien que les écrits soi-disant philosophiques de cette vaste et importante partie de l'Europe, répandant à flots les poisons de ces détestables doctrines, et par tous les moyens possibles. En même temps qu'ils en étourdissent la multitude, ils cherchent, pour mieux les faire prévaloir, à intimider les défenseurs de la liberté. C'est cette situation des choses qui vient d'inspirer à un journal catholique (*La Gazette des Postes d'Autbourg*), l'excellent article que nous croyons utile de traduire pour l'encouragement des hommes qui, en France et dans tous les pays catholiques, ayant à combattre les mêmes erreurs, se dévouent avec un saint courage à la défense de la même vérité:

« A quelque parti qu'on appartienne, quel que soit le drapeau intellectuel pour le triomphe duquel on combat, il est difficile d'être assez aveugle pour ne pas reconnaître qu'un mouvement puissant, immense, universel, travaille aujourd'hui les peuples, et les pousse dans une voie, brillante à la vérité, flatteuse pour l'orgueil et les passions des masses, mais féconde en catastrophes et aboutissant à un abîme dont il n'est pas donné à l'homme de sonder la profondeur. Pour le chrétien, pour l'homme aux convictions catholiques, la direction, les tendances de ce mouvement populaire, deviennent plus évidentes que pour tout autre; il lui suffit de constater l'opposition perpétuelle qui existe entre elles et les principes immuables de la foi qu'il professe, pour se convaincre que le terme fatal vers lequel elles cherchent à précipiter la société n'est que la destruction complète et totale du christianisme lui-même, dans son acception la plus vaste et la plus universelle. Car au fond de cet éblouissant étalage d'idées, que l'on présente aux peuples pour les séduire et les égarer, il est un principe secret que l'on cherche avant tout à leur faire comprendre et que l'on ne réussit que trop à leur faire goûter: l'infraction absolue de toute puissance et de toute autorité, et par dessus tout de l'autorité divine et inamissible de l'Église. Voilà la fautive perle que l'on ne rougit pas d'offrir aux cupidités infatigables des peuples, et qui ne sert qu'à leur masquer la tyrannie dont il devient le précurseur, tyrannie des sens sur l'esprit, des passions sur l'intelligence, de la force sur le droit et la vraie liberté. On veut donner à la société des bases nouvelles et incbranlables, et les mêmes mains qui cherchent à la fonder sur la souveraineté et l'indépendance absolue de la raison humaine, n'aboutissent en réalité qu'à ouvrir la voie à toutes les passions, à exciter dans les peuples une soif plus ardente de l'or et des joissances qu'il procure, et à fournir à leur ambition une carrière plus étendue. Mais comme la société devient impossible sans l'assistance d'une autorité quelconque, on destine la puissance répressive des lois à remplacer celle dont on a dépossédé Dieu: comme si la loi humaine pouvait devenir une barrière suffisante, là où la loi éternelle a été méconnue et violée, et comme si les auteurs de cette loi humaine n'étaient pas précisément ceux-là mêmes qui avaient réussi à s'emparer de l'autorité qu'ils avaient ravie des mains de leurs malheureux devanciers. On conçoit aisément que la plus pernicieuse des erreurs devienne ici l'erreur de ceux qui, se berçant de l'illusion chimérique de cette indépendance de la raison humaine, en dépit de son évidente impossibilité, croient en outre pouvoir l'attiser au respect des droits et de la vraie liberté, au lieu de se convaincre de la conséquence immédiate qui en résulte, et qui n'est autre que d'assurer le triomphe perpétuel de la force sur les droits les plus sacrés de l'homme et de la société; car tandis que dans leur folle insouciance ils tendent la main à cette sinistre minorité, qui seule agit avec parfaite connaissance de cause, et dont le but avoué n'est que le plus hideux despotisme sous le masque d'une liberté effrénée, les insensés, plus dignes de pitié que de haine, n'aperçoivent pas qu'ils travaillent pour une cause à laquelle ils rougiraient d'appartenir, et que leur débiles mains forgent elles-mêmes les fers ignobles qui doivent un jour peser sur elles.

« En attendant, ils s'accordent tous dans une implacable haine du christianisme et des dogmes divins qu'il impose à l'homme, haine qui, pour être plus ou moins distincte, plus ou moins avouée dans la conscience des uns que dans celle des autres, n'en est pas moins commune à tous. Et qui pourrait en être surpris ou étonné? Le christianisme demande à l'homme une soumission absolue de son intelligence en présence de la vérité révélée, il impose à ses sens et aux instincts de sa chair corrompue les préceptes de la loi de Dieu, et lui en fait subir l'étroite et rigoureuse observance; au contraire, présentement à l'orgueil de l'intelligence de l'homme le principe de son inflexible et suprême puissance et de l'au-

torité de sa parole, et à l'enivrement de ses sens la pleine et entière satisfaction de leurs brutales convoitises. Mais comme les deux principes mutuellement opposés doivent nécessairement s'exclure, il suit de là que les apôtres de cette prétendue liberté, qui n'est en réalité qu'une licence effrénée, doivent, par une rigoureuse conséquence, haïr la loi éternelle qui condamne leurs coupables doctrines, et combattre avec acharnement l'autorité de l'Église qui les proscriit. Le nombre de leurs adeptes croît tous les jours d'autant plus, que pour les animer à ce combat contre Dieu et l'autorité de sa parole, ces sinistres prédicateurs mettent en tête de leur doctrine et le mot fallacieux de liberté, qui devient le cri de ralliement et le mot d'ordre de leurs phalanges démagogiques. Liberté chimérique et illusoire; liberté qu'ils ne réclament que pour eux et pour assurer la réussite de leurs ténébreux complots; liberté fineste enfin, qui n'attend que le moment qui verra ses impurs préteurs monter au pouvoir qu'il convoitait, pour devenir la plus odieuse, la plus vile, la plus lâche des tyrannies. Que celui qui en doute consulte l'histoire; et que dans les preuves sanglantes de cette vérité qu'il y rencontrera à chaque feuille, il apprenne à reconnaître les prophétiques enseignements que la génération actuelle voit avec épouvante se réaliser en Suisse à la consternation et à l'indignation du monde et de la société.

« La gravité de ces considérations devient évidente, en présence du très-prochain avenir qui attend l'Europe et ses vieilles monarchies: car on ne donne pas au monde des bases et une constitution nouvelles, sans abattre préalablement les fondements sur lesquels il reposait jusque-là, et l'on n'attaque pas aussi impudemment la loi de Dieu et ses commandements, sans armer son bras tout-puissant de prochaines et terribles vengeances contre les insensés qui ont cherché à troubler l'ordre de ses desseins sur le monde, et la marche de sa mystérieuse providence. Et qui sait si cette vengeance divine, qui semble déjà planer sur la société, ne consistera pas précisément dans l'impuissance stérile dont elle se plaît à frapper, dans leurs œuvres de prédilection, les apôtres de cette licence libérale, qui, par un jugement bien digne de la sagesse incréée, sans porter en elle le principe qui crée, ne déverse sur la société que la force aveugle qui souille, ruine et détruit? Liberté effrayante, qui ne fera qu'agrandir à tout moment les plaies qui rongent la coupable humanité, et qui, comme un chancre attaché aux flancs d'un malade, ne parviendra à sa parfaite maturité, qu'après avoir consumé tous les éléments de vie qu'elle aura rencontrés autour d'elle. Les peuples qui lui auront imprudemment confié l'avenir de leurs destinées verront trop tard alors qu'ils n'auront fait que s'enfoncer dans l'abîme; jusqu'à ce que devenant la proie de quelque despote habile qui les aura exploités au profit de son ambition personnelle, ils ne sauront, en place du séduisant prestige de la liberté qui avait brillé à leurs yeux, que la verge détestée de la tyrannie.

« En présence d'un avenir si gros de tempêtes, ne reste-t-il aucun devoir à accomplir aux vrais amis de la liberté, aux amis de la liberté chrétienne et catholique? Qu'ils se gardent bien de le penser; qu'ils s'arment, au contraire, de toute l'énergie de leur foi et de leurs convictions, qu'ils marchent à la rencontre du menaçant ennemi, et qu'ils se préparent à soutenir avec avantage la lutte désespérée qui les attend! Qu'ils conservent dans leur cœur la flamme de cette sainte liberté, et que, fors de la justice et de la sublimité de cette cause sacrée, ils s'arment de la même persévérance et de la même habileté que leurs adversaires, pour les combattre par tous les moyens que l'honneur et la loyauté leur permettent d'employer, en se souvenant qu'il ne s'agit ici de rien moins que de sauver le sanctuaire même de la société et de l'humanité menacés.

« Il en est temps encore; le christianisme n'est pas perdu sans doute, et l'ordre civil peut encore être sauvé; mais ils requièrent le secours de ceux auxquels la Providence en a confié le soin et la garde. Que la puissance de la volonté humaine se déclare pour le bien comme elle s'est longtemps manifestée pour le mal; qu'elle soutienne l'ordre, comme elle n'a jusqu'ici que trop souvent fomenté la confusion et l'anarchie; et la victoire ne restera pas long-temps indécise; elle appartiendra sans aucun doute encore aux gouvernements réguliers et légitimes, qui ne craindront pas de s'allier à l'esprit de l'Église, pour combattre comme elle et avec elle le principe mauvais qui bouillonne au sein des passions populaires, et qui menace de déborder les obstacles qui le contiennent jusqu'ici en Europe. Il faut aux besoins de la société actuelle des satisfactions justes et légitimes, des satisfactions qu'exigent impérieusement et son état présent et le bien-être des peuples qui la composent. Qu'au moyen d'une connaissance exacte et sincère de ces besoins, les gouvernements se rendent compte des concessions que l'intérêt des peuples, aussi bien que le leur propre, demande de leur part, et qu'ils y fassent justice; que les peuples se gardent d'oublier aussi que de la force et de l'autorité de leurs gouvernements dépend leur bonheur, et qu'ils craignent d'y porter atteinte; de ce commun accord, fondé sur des bases réfléchies d'ordre et de régularité, naîtra cette confiance mutuelle, cette force, cette union, sans laquelle on cherche vainement à stabiliser et à pacifier la société civile. Les vrais amis de l'ordre et de la liberté franchement et loyalement entendue, n'attendent que ce moment heureux, pour se grouper autour de toute démonstration qui aura pour but de combattre et de poursuivre partout et toujours les principes subversifs de toute société et de tout État, par lesquels on cherche aujourd'hui à corrompre et à séduire les peuples; ils mettront au service de cette sainte cause leur intelligence et leur courage, et ils se souviendront toujours, nous n'en doutons pas, que l'union fait la force, et que l'impuissance et la faiblesse sont l'éternel partage de l'hésitation et de la pusillanimité.

ÉTAT

FINANCIER DE LA PROVINCE.

Soumis au Gouverneur par l'Inspecteur-Général, et par Son Excellence à la Chambre d'Assemblée.

L'inspecteur-général saisit la première occasion de soumettre à Son Excellence, le gouverneur-général, l'état financier de la province, aussi complètement que le temps lui a permis de le faire, et qui, espère-t-il, vu l'absence des comp-

tes détaillés du revenu et de la dépense de l'année passée, qui ne sont pas encore achevés, sera trouvé satisfaisant. Le revenu net pour l'année 1847, y compris les billets demeurant pour droits, était de £506,826 14s. 8d. On doit ajouter à cela la balance au crédit des fonds du revenu consolidé, le 31 janvier 1847, qui était de £52,006 3s. 7d., formant un crédit total de £558,832 18s. 3d. La dépense de l'année, y compris l'intérêt de la dette publique, et les diverses appropriations du Parlement par des actes permanents et les subsides annuels, est de £458,021 16s. 11d., laissant une balance apparente au crédit des fonds du revenu consolidé, de £100,811 1s. 4d. Contre cette balance on doit mettre cependant:

- 1°. La somme de £35,000, principalement pour les travaux publics, appropriée par le parlement en 1845, 1846 et 1847 et non encore payée.
- 2°. La somme de £22,283 5s. 9d., dépensée l'an passé par ordre du conseil sans l'autorité du parlement.
- 3°. L'appropriation dans le bill des subsides de 1847, £20,000, pour l'émigration et la quarantaine; et que, si est à craindre, la province sera obligée de payer.
- 4°. Une balance due au gouvernement impérial qui peut être estimée à £22,000 et qui est demandée par le département de commissariat.
- 5°. Le montant des appropriations pour le service des années précédentes pour les écoles communes, bâtisses publiques, etc., qui n'ont pas encore été payées, mais pour lesquelles les fonds du revenu consolidé sont en garantie, et qui peuvent être estimés à £50,000. Ces demandes, se montant en tout à environ £150,000 courant, placeront, si elles sont réglées, le revenu consolidé en avant d'environ £50,000.

Il faut cependant se rappeler qu'une somme considérable, de pas moins de £100,000 du revenu de l'année passée est encore à payer. Et de plus, que les avances en acompté de la dépense causée par l'émigration de la dernière saison, et le montant encore dû sur le même acompté, pour le paiement duquel la foi du gouvernement est engagée, ne peuvent pas être estimées à moins de £63,000 outre £20,000 votés par la législature provinciale durant la dernière session.

Les avances pour la dépense de l'immigration de l'année passée, et le grand montant de billets restant pour les douanes et les droits sur le bois, ont causé au gouvernement beaucoup d'embarras qui continuent encore, et il est à craindre, continueront encore pendant quelque temps. Mais dans l'opinion de l'inspecteur-général, la cause réelle du malaise se trouve dans l'accroissement continu de la dépense pour les travaux publics. Par la 9me Vic. chap. 61, la somme de £520,833 11s. 2d., a été appropriée pour différents travaux publics, et le gouvernement a reçu en même temps l'autorité de prélever le montant au crédit de la province. Durant la dernière session, une autre somme de £60,000 fut appropriée pour les canaux Welland et Lachine, qu'il a fallu pareillement prélever par emprunt.

Il paraît que de ce montant réuni de £580,833 11s. 1d. la somme de £405,651 16s. 4d. a été actuellement prélevée et dépensée dans les travaux; mais il est important de remarquer que les emprunts n'ont pas été obtenus de la manière usitée dans le marché monétaire. L'argent a été obtenu en partie sur les réserves du Clergé, les Bénédictins de la suite, les terres des écoles et autres fonds spéciaux en débetures provinciales; et en partie sur la balance de l'emprunt garanti par l'Empire de £1,500,000.

Dans l'opinion de l'Inspecteur-Général, il n'est pas probable que les débetures provinciales que le gouvernement est maintenant autorisé à vendre puissent être vendues à leur valeur réelle; et cependant il trouve, par enquête au département des travaux publics, que non seulement des engagements ont été faits pour cette étendue de £172,281 14s. 9d. qui est la balance des appropriations pour lesquelles le gouvernement est autorisé à sortir des débetures, mais que les commissaires des travaux publics ont passé des contrats à l'étendue de plus de £100,000 au-dessus des appropriations, et pour laquelle somme on n'a pourvu à aucune voie ni moyen.

Tel étant l'état des finances de la province, l'inspecteur-général soumet humblement ce qui est nécessaire, pour maintenir le crédit public afin que l'autorité soit donnée au gouvernement d'émettre des débetures au montant de £125,000 au delà du montant déjà autorisé par le parlement; mais il ne peut recommander qu'aucune appropriation pour dépenses non sanctionnée par le parlement soit demandée pendant la présente session. Et en soumettant l'estimé pour le service de 1848, l'inspecteur-général établit respectueusement qu'il a été impossible pour lui de prendre les détails en considération, en en conséquence il recommande qu'un vote de crédit, au montant de £140,000 soit demandé dont il sera rendu compte en détail à la prochaine session de la législature.

Le tout respectueusement soumis.

F. HINCKS,
Inspecteur-général.

Bureau de l'Inspecteur-général, }
Montreal, 17 mars 1848. }
Tableau montrant le revenu net de la province du Canada, pour l'année 1847, aussi un commissaire des dépenses durant la même période, et l'état du fonds du revenu consolidé le 31 janvier 1848.

DEPENSES.

	Monnaie Courante.			
	£	s.	d.	£
31 janvier 1848.				
Pour intérêts sur la dette publique,	148264	7	3	
Pour le montant de la Cédule A annexée à l'acte d'Union.	37818	15	4	
Do de la Cédule B do	20589	14	9	
Do de la Cédule A annexée à l'acte Provincial, 9 Vic. c. 64.	8561	6	9	
Do de la Cédule B do.	9997	13	9	
Pour charges permanentes, payées par ordre de la Législature dans le Bas-Canada,	6347	19	5	

Do dans le Haut-Canada,	8746	15	3	
Pour charges par actes de la Législature du Canada,	82648	8	5	
Pour charges sous l'estimé de 1845	26231	17	10	
Do 1846, £173063 18c 4d, pour travaux moins Publics par emprunt, £160-376 9c 2d.	12687	9	2	
Do 1847.	96127	4	0	
	458021	16	11	
Pour balance au crédit du fonds consolidé,	100811	1	4	
Total,	£558832	18	3	

REVENU.

	Monnaie Courante.			
	£	s.	d.	£
31 janvier 1848.				
Balance au crédit du fonds du Revenu consolidé, le 31 janvier 1847	52006	3	7	
Revenu net des Douanes en argent comptant £276546				
Do de la do en Billets £104517 11c 2d.	381063	11	10	
Revenu des taxes,	28820	14	8	
Do territorial,	25757	15	6	
Par phares et tonnage de l'ouest-payant droit,	665	19	1	
Impôts de Banque,	16006	7	2	
Intérêt des dépôts publics, Revenu des travaux publics,	1008	14	10	
	42557	8	5	
Par commissions de milice, amendes et exemptions,	43	8	3	
Par amendes et forfaitures y compris les saisies	2247	4	9	
Par revenu Casuel,	8455	10	2	
	506826	14	8	
	£	558832	18	3

1er février, 1848.
Par balance établie à cette date,

£10081 1 4
F. HINCKS,
Inspecteur-Général.

Bureau de l'Inspecteur-Général, }
Montreal, 17 mars 1848. }
ESTIMÉ de certaines dépenses du Gouvernement Civil de la Province du Canada, pour l'année 1848, pour lesquelles des subsides sont requis.

SERVICE.

	Monnaie Courante.			
	£	s.	d.	£
Etat militaire,	2421	0	0	
Dépenses du Conseil Législatif,	7000	0	0	
Do de l'Assemblée Législative,	30000	0	0	
Pensions à des officiers des anciens corps législatifs du Haut et du Bas-Canada,	592	0	0	
Hôpitaux, asiles des insensés et autres de charité,	14807	0	0	
Diverses institutions publiques y compris le pénitencier Provincial,	16000	0	0	
Items pour l'éducation pris sur les fonds des biens des Jésuites,	3404	0	0	
Diverses dépenses, Dépenses contingentes de l'Administration de la Justice dans le Bas-Canada, non pourvues dans la nouvelle liste Civile,	16800	0	0	
	24000	0	0	

TRAVAUX PUBLICS.

Pour compléter le chemin d'Arthabaska,	4284	8	2	
Pour Ponts au sud du St. Laurent,	100	0	0	
Pour Ponts et chemin du Moulin Rouge,	403	19	4	
Pour le Quai de la Grosse-Isle,	313	0	0	
Pour chemin de Grimsby,	917	14	6	
Pour chemin de Rondeau,	2	2	10	
Do de Chambly,	1654	0	11	
Pour pont de Jacques Cartier,	150	0	0	
Pour payer les rapports des arbitres pour terres et dommages des travaux publics,	10247	1	1	
Pour nustrages,	1085	19	6	
Pour Pont de Flumber,	1003	0	0	
Phénix de Temiscouata, £1000; moins payé et chargé sur le montant des dépenses à rendre bonnes, £525 10c 9d.	474	9	3	
Rente de la hausse du Parlement, pour une année depuis le 1er. novembre 1848.	1500	0	0	
	22135	15	7	

Total courant £137,159 15 7
F. HINCKS,
Inspecteur-Général.

Bureau de l'Inspecteur-Général, }
Montreal, 16 mars 1848. }